



## Bourses de Lycée année scolaire 2018/19

publié le 04/06/2018 - mis à jour le 14/05/2019

Vous avez jusqu'au **20 juin prochain** pour faire une demande de bourse de lycée.

Vous devez vous connecter au portail Scolarité-Services :

▶ <https://ent.ac-poitiers.fr>

▶ Lien sur le site du collège : icône l'Cart

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent à vous :

▶ Se connecter sur l'ENT de l'établissement, avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par le collège (document téléservices distribué à la rentrée)

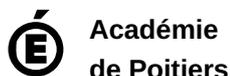
▶ Se connecter avec France Connect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr. Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises au collège, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

En cas de difficulté, vous pouvez demander un dossier papier au secrétariat du collège.

### Documents joints

[Flyer](#) (PDF de 2 Mo)

[Guide](#) (Powerpoint de 3.9 Mo)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**